

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente
en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception <i>30/03/2016</i>	Dossier complet le <i>23/06/2016</i>	N° d'enregistrement <i>F09316P0073</i>
--	---	---

1. Intitulé du projet

Construction de la Salle des Musiques Actuelles d'Aix en Provence (13)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pèfilionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>N°38) Construction d'équipement culturels sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir entre 1000 et 5000 personnes</p> <p>N°40) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.</p>	<p>EQUIPEMENT CULTUREL composé de deux salles comportant la capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grande salle : 1 500 places debout ou 400 places en gradins et 560 places debout • Salle club : 400 places debout ou 250 places assises sur gradin <ul style="list-style-type: none"> ○ Soit une capacité d'accueil maximum de 1900 places. <p style="text-align: center;">et d'une aire de stationnement de 224 places.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre de la création du pôle numérique d'Aix en Provence, porte sur la création d'une salle des musiques actuelles (SMAC) au cœur du futur quartier numérique situé au Sud du Jas de Bouffan et de l'autoroute A8 au sein de la ZAC de la Constance créée le 23 juillet 2015.

Les principales composantes de la SMAC sont :

- La grande salle d'une jauge de 1 500 places et équipée de gradins mobiles rétractables
- La salle club, également équipée de gradins mobiles rétractables offrant 250 places assises et 400 places debout
- Des studios de répétition et d'enregistrement au nombre de 5

L'insertion paysagère du projet est prévue avec la création d'une coque de couverture qui donnera un effet massif au bâtiment, souligné par la présence de végétation (lichen) pour un effet moins anthropisé. Le projet inclut un ouvrage de rétention des eaux pluviales enterré, dimensionné suivant les règles du schéma directeur d'assainissement pluvial d'Aix en Provence annexé au PLU qui sera réalisé au point bas du parking du projet. Enfin, la SPLA du Pays d'Aix Territoire en charge de l'aménagement du secteur réalisera une voie nouvelle de 280 ml de long et de 18 m d'emprise pour relier la SMAC au chemin des aubépines et faire transiter les réseaux publics nécessaires (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, alimentation électrique HTA et génie civil pour les réseaux de communication).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

S'appuyant sur les réflexions d'un groupe de travail réunissant des opérateurs locaux des musiques actuelles et des représentants des communes du Pays d'Aix, la collectivité a décidé de réaliser sur la commune d'Aix en Provence et sur le site de la Constance un équipement dédié, de dimension intercommunale, pour répondre aux besoins de la population en matière de musiques actuelles.

Les objectifs de ce projet dont le positionnement sur Aix et la Constance s'est révélé incontournable du fait du positionnement géographique du site et de la forte population étudiante aixoise sont les suivants :

- Créer un lieu de diffusion musicale pour le public jeune et en particulier pour les 40 000 étudiants d'Aix en Provence.
- Constituer un lieu de vie, de travail et de rencontres pour les professionnels et pour les amateurs' avec 5 studios de répétition et d'enregistrement, permettant l'accompagnement des groupes émergents.
- Disposer d'un équipement modulable permettant une grande variété de concerts dans deux grandes salles modulables de respectivement 1500 et 400 places debout, avec des gradins rétractables.
- Créer un outil favorisant la mise en réseau des acteurs des musiques actuelles.
- Créer un lieu de coopération avec les entreprises et unités de recherche et d'enseignement supérieur du pôle numérique.

Cet équipement sera l'équipement public majeur et structurant de la ZAC de la Constance.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les différentes étapes de réalisation du projet, présentées dans le planning joint au présent document, sont les suivantes :

- Une phase destinée à mettre en place les clôtures de chantier, les aires de stockage, de préfabrication,
 - Une phase de terrassement (dévoisement de réseau, débroussaillage et terrassement du bâtiment) le premier mois puis des terrassements complémentaires d'une profondeur maximum de 2,5 m sur une surface de 4400 m². L'intégralité du terrassement sera conservé sur place pour la réalisation du merlon de terre antibruit.
 - La création d'une butte acoustique à partir des matériaux de terrassements prélevés sur site en majorité,
 - L'édification du bâtiment en propre avec la réalisation des fondations et la réalisation des 3 niveaux (RDC, niveaux 1 et 2),
 - Les travaux intérieurs (charpente, menuiserie, électricité...),
 - Les travaux extérieurs avec le traitement de la coque de couverture, les travaux de VRD et l'aménagement des espaces verts.
- La durée des travaux sera de 18 mois.

Afin de limiter les effets du projet sur l'environnement en phase chantier, des mesures seront prises vis-à-vis de :

- De l'accès au chantier avec la délimitation de la zone de travaux et mise en place d'un accès réglementé;
- De la gestion des engins et du matériel (aire de stationnement dédiées, aires de lavage équipées, zone de stockage balisée...),
- De la gestion des eaux usées (raccordées sur le réseau EUEV existant),
- De la gestion des eaux de ruissellement (collectées via des fossés en périphérie des zones terrassées puis décantées dans des bassins prévus à cet effet avant rejet.),
- De la propreté du chantier (nettoyage régulier du chantier, fermeture et clôture de la zone de chantier, accès au chantier interdit au public)
- En cas d'événement pluviométrique important (surveillance météo...).
- Du bruit (utilisation d'engins conformes aux normes, horaires de chantier)
- Des émissions de poussières (horaires de chantier, mise à disposition d'un arrosage sur les zones terrassées...),
- De la circulation (information des usagers, plan de circulation, panneaux d'indication),

Il est à noter que le projet se situe dans un secteur peu urbanisé caractérisé par une faible densité d'habitations aux alentours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Face à la Fondation Vasarely, adossé au futur Pôle numérique, le projet comprendra, sur 4 440 m², une salle de concert de près de 1000 m² pouvant accueillir de 960 à 1500 spectateurs (scène de 19m par 11,5m) – une salle club de 420 m² de 400 places – 5 studios de répétition dont un grand de 80m² équipé d'un grill technique, un pôle artistes et ses loges, un pôle administratif et ses bureaux, une buvette, un espace boutique-librairie.

Les accès à la salle ont été pensés pour être les plus adaptés au public jeune et étudiant du Pays d'Aix, aux portes du centre-ville, accessible à pied, avec aussi un parking de 230 places, un parking 2 roues et un accès direct par bus et à proximité immédiate du futur réseau BHNS.

L'accès au terrain destiné à accueillir le pôle numérique et la SMAC sera assuré par une voie nouvelle de desserte de 280 m de long et de 18 m d'emprise réalisée par la CPA qui sera raccordée sur le chemin des Aubépines au niveau du hameau Martelly.

Un bassin de rétention enterré, dimensionné conformément au schéma directeur d'assainissement pluvial de la ville annexé au PLU (1 200 m³ par hectare imperméabilisé) et qui recueillera les eaux de la voirie, sera réalisé en point bas du parking voitures du projet.

Les ouvrages de rétention des eaux pluviales du pôle numérique et de la SMAC, calculés sur les mêmes hypothèses que pour la voirie de desserte, seront réalisés sur leurs terrains par les preneurs du pôle numérique d'une part et la CPA pour la SMAC d'autre part.

Des protections acoustiques seront réalisées dans la bande inconstructible de 50 m (merlon végétalisé avec les terres issues des terrassements) avec pour double objectif de protéger les riverains et les utilisateurs de la SMAC des nuisances sonores en provenance de l'autoroute A8, en limite nord, Une zone inconstructible permettra alors de préserver une percée visuelle vers le massif de l'Etoile.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet s'insère dans une opération d'aménagement qui a fait l'objet d'une déclaration de projet et d'une évaluation environnementale. Un permis de construire va être déposé en février 2016.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact examen au cas par cas : 38) Construction d'équipement culturels sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir entre 1000 et 5000 personnes

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette:	15900 m ²
Surface de planchers développés	4440 M ²
Capacité d'accueil des salles de spectacles :	500 places + 400 places
Nombre de places de parking créées :	230 places

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Secteur de la Constance

Aix en Provence

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 25 ' 15 " 0 Lat. 43 ° 31' 07 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Aix en Provence

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La construction de la Salle des Musiques actuelles s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du Pôle Numérique et d'une SMAC, projet porté par la ville d'Aix en Provence qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale mise à disposition du public en Juin/Juillet 2014. Par ailleurs cette opération entre (depuis le mois de juillet 2015) dans le périmètre de la ZAC de la Constance qui a fait l'objet d'une étude d'impact mise à disposition du public en juillet 2015 .

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le terrain est occupé par :

- Une friche herbacée et arbustive ;
- Des bosquets et des haies ;

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'occupation des sols de la commune d'Aix en Provence est réglementée par le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 23 juillet 2015.

La zone est située en zone 1 AU1-UE « Zone à Urbaniser ».

Le site est délimité par une zone définie en tant que « Zone à construire ».

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à : <ul style="list-style-type: none"> • 3 150 m à l'est de la ZNIEFF de type II Massif du Montaiguet ; • 3 380 m à l'est de la ZNIEFF de type II Plateau d'Arbois – chaîne de Vitrolles – plaine des Milles ; • 4 225 m à l'ouest de la ZNIEFF de type II Montagne Sainte-Victoire – Plateau de Cençle et des Bréguières – Le Devançon.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un parc national ou une réserve naturelle ou parc naturel régional.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La communauté du Pays d'Aix est concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 17 décembre 2015. L'ambiance sonore du site est liée à la présence de l'autoroute à proximité. Les niveaux mesurés sont compris entre 60 et 75 dbA (du sud au nord du site) ce qui correspond à une émission sonore forte.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un secteur lié à la protection de l'architecture ou du patrimoine.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'évaluation environnementale annexée au présent document, l'inventaire naturaliste réalisé par AIRELE n'a pas mis en évidence de zones humides sur le secteur.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aix en Provence est concernée par les plans de prévention des risques suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Mouvement de terrain - Tassements différentiels, Prescrit le 06/07/2005 et approuvé le 27/06/2012 ; • Inondation liée à l'Arc, prescrit le 22/12/1993 et non approuvé à l'heure actuelle ; • Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) lié aux Carrières souterraines de gypse, prescrit le 08/07/1998, approuvé le 17/05/2001 et annexé au PLU le 04/10/2001.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Le projet n'est pas concerné par ces risques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site BASOL, le projet ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ne se situe à proximité du site.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit ou classé. Le site classé le plus proche est la Propriété té du Jas de Bouffan à 1,2 km au nord est du site Les sites inscrits les plus proches sont présents dans le centre -ville d'Aix en Provence à 2,4 km à l'est du site et le site des Granettes à Aix en Provence à 1,6 km à l'ouest du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Les sites les plus proches sont : <ul style="list-style-type: none"> • la ZSC « Montagne Sainte Victoire » à 6km à l'est ; • le SIC « Plateau de l'Arbois » à 6 km à l'ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Toutefois, il est situé dans le périmètre de 500m de la Fondation Vasarely. Ainsi, l'Architecte des Bâtiments de France sera consulté lors de l'instruction du Permis de Construire.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau que ce soit lors de sa phase chantier ou sa phase d'exploitation. Il sera raccordé au réseau communal.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou modification du fonctionnement des masses d'eau souterraine n'est envisagé. En effet, le projet prévoit des terrassements pour l'implantation de la SMAC sur une profondeur maximum de 2,5 m et l'étude géotechnique G1 réalisée indique l'absence de nappe à faible profondeur sur le site. Seule la limite Est du site présente un risque lié aux remontées de nappes qui a été évitée pour l'implantation du projet. Seule une collecte des eaux d'infiltration suite à de fortes pluies sera à prévoir à l'arrière des voiles des niveaux enterrés.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de la butte acoustique nécessitera 16 000 m ³ de matériaux. Pour compenser ce volume, 11 300 m ³ issus du terrassement en masse du bâtiment et 880 m ³ issus du décapage de la terre végétale sur une surface totale de 4 400 m ² avec une profondeur de 2,5 m seront utilisés soit 12 180 m ³ . Ainsi, 3 900 m ³ seront à compléter. Au final, le bilan en matériaux déficitaire sera complété par les terres provenant des terrassements complémentaires du lot VRD.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour compléter le manque de matériaux destiné à l'édification de la butte, les matériaux issus des travaux de VRD réalisés sur le secteur seront réutilisés.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet dans un secteur non urbanisé entraînera la destruction des habitats présents. Toutefois, l'étude naturaliste réalisée en 2014 par AIRELE (cf. évaluation environnementale) indique que le site présente des habitats naturels communs dans le secteur et en région méditerranéenne. Aucun enjeu floristique n'est présent et les enjeux pour la faune (insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères et chiroptères) sont jugés très faibles. Aucun corridor n'est présent. De plus, l'implantation des bâtiments et les aménagements associés à cette zone a été réalisé de manière à favoriser les déplacements de la faune (exemples : haies plurispécifiques formant un continuum écologique, toiture végétalisées...), permettant d'améliorer les échanges avec les milieux environnants et assurant un aménagement efficace et fonctionnel.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet sur une friche herbacée engendre la consommation d'espace naturel qui reste limitée. Toutefois, le site n'est plus cultivé depuis de nombreuses années, ne présente pas d'intérêt écologique particulier et le zonage du PLU classe le site en zone à urbaniser. Ainsi, l'incidence du projet sur cette consommation d'espace est faible.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque technologique.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En l'absence de cours d'eau à proximité, le projet n'est pas concerné par le risque inondation. De plus, le site est situé en dehors des zones de glissement de terrain identifiées dans le PPR Mouvement de terrain. Cependant, le site se situe dans une zone de sismicité moyenne et est concerné par un aléa faible à moyen pour les feux de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer un risque sanitaire. Il ne sera pas à l'origine d'émissions atmosphériques ou aqueuses. Enfin, au vu des mesures présentées ci-dessous, les émissions sonores seront faibles, en particulier dans un secteur faiblement urbanisé et marqué par la présence de l'A8.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone dont l'ambiance sonore est marquée par la présence de l'autoroute à proximité (60 à 75 db). Il est source de bruit et des mesures de protection acoustiques seront mises en place pour garantir un niveau sonore acceptable pour les riverains et conformes au décret du 31 août 2006 et à l'arrêté du 5 décembre 2006 relatifs aux bruits de voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les nuisances sonores générées par l'autoroute A8. Pour les diminuer une protection acoustique sous forme d'un merlon de terre paysagé sera créé entre l'autoroute et l'équipement. Ce merlon de terre diminuera également les nuisances sonores de l'autoroute pour les riverains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs. Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des installations lumineuses sont prévues au niveau des parkings avec des éclairages au sol par candélabre Actuellement, le site n'est pas éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas de nature à engendrer le rejet de polluants dans l'air. La pollution liée au trafic des véhicules y accédant sera limitée grâce à une desserte par les transports en commun importante. L'étude de qualité de l'air menée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC de la Constance montre que les normes sont respectées pour le dioxyde d'azote, le benzène et les particules PM10 et PM2.5 à l'horizon 2033, date prévisionnelle d'achèvement de la totalité de la ZAC
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera le rejet : <ul style="list-style-type: none"> • D'eaux usées liées aux sanitaires : ces eaux seront collectées dans le réseau relié au réseau existant et suffisamment dimensionné pour recueillir les eaux issues du site. • D'eaux pluviales recueillies dans le bassin de rétention enterré avant évacuation dans un réseau dédié et relié au réseau existant. Le bassin est dimensionné suivant les prescriptions du schéma directeur d'assainissement pluvial de la commune, Ainsi, la surface imperméabilisée de 11 912 m² nécessite un volume de rétention de 12000m³/ha de surface aménagée pour un débit de fuite maximum de 10l/s/ha avec des pluies pour une période de retour de 50 ans soit 1430 m³. Conformément aux prescriptions du zonage d'assainissement pluvial, une étude de la possibilité d'une infiltration partielle sera aussi effectuée. (voir note hydraulique).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes ou dangereux, hormis des déchets non dangereux en quantité limitée liés au fonctionnement de la salle.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic archéologique réalisé en mai 2015 a estimé le potentiel des vestiges conservés insuffisant d'un point de vue scientifique pour justifier une opération d'archéologie préventive. Enclavé entre les secteurs urbanisés, des éléments forts se distinguent sur le site comme le pic de la montagne Sainte-Victoire qui forme un point de repère identifiable. Les recommandations, liées aux composantes paysagères et patrimoniales identifiées lors des visites de terrain sont de 1/intégrer au mieux le site dans son environnement, 2/apporter une image qualitative en lien avec le paysage identitaire local, 3/ conserver des éléments de liaison avec le paysage ainsi que les cônes de vue vers la Sainte-Victoire et le Pilon du Roy, 4/ préserver le maintien d'une ceinture verte au nord du site le long de l'autoroute ce qui fait partie d'aménagement retenue « montagne ». La covisibilité vis-à-vis de la fondation
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet et leur éventuel cumul avec d'autres projets connus sont décrits dans l'étude d'impact de la ZAC de la Constance.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site ne se situe pas à la frontière avec un autre pays.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet devrait être dispensé d'étude d'impact dans la mesure où il est en totale cohérence avec le projet d'aménagement en vue de l'implantation d'un pôle numérique et d'une SMAC d'une part et le projet de la ZAC de la Constance d'autre part. Ceux-ci ont respectivement fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6/ Evaluation environnementale du projet d'aménagement du terrain en vue de l'implantation d'un pôle numérique et d'une SMAC 7/ Courrier DRAC sur le diagnostic archéologique 8/ Photos d'insertions paysagères 9/ Tableau des Surfaces du Programme 10/ Plans du projet en RDC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AIX en PROVENCE

le. 11 AVRIL 2016

Signature

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT